

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-121
Direction du développement économique et de la promotion
Service
Objet : Compensation environnementale pour le Parc industriel Pintendre
Date : 17 juin 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Afin d'accueillir de nouvelles entreprises dans le Parc industriel Pintendre, il est nécessaire de procéder à la destruction de 12 800 mètres carrés de milieux humides présents sur les lots 5 098 036 et 5 098 038 du cadastre du Québec appartenant à la Ville (Voir annexe B).

La Direction de l'environnement a donc déposé une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC, lequel exige de la Ville, une compensation pour autoriser le remblayage des milieux humides détruits. De ce fait, les milieux humides détruits doivent être compensés par des milieux naturels présents sur un autre terrain appartenant à la Ville, à l'intérieur de l'aire de conservation du Plan de gestion des milieux naturels.

Ainsi, en accord avec le MDDELCC, les milieux humides détruits sur les lots 5 098 036 et 5 098 038 du cadastre du Québec seront compensés par 12 800 mètres carrés de milieux naturels présents sur une partie du lot 3 085 645 du susdit cadastre (voir annexe A) où une servitude de milieux naturels est établie en faveur de la Ville.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

N/A

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2016	2017	2018
		_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire Lutte Bui Date : 20, 06, 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

N/D

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Isabelle Peltier	15 juin 2016	Volet environnement

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de s'engager, envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à conserver à l'état naturel une partie du lot 3 085 645 du cadastre du Québec d'une superficie de 12 800 mètres carrés, aux fins de la compensation environnementale pour le développement des lots 5 098 036 et 5 098 038 du cadastre du Québec.

Liste des pièces jointes : Annexe A - Plan d'une partie lot 3 085 645 faisant partie du PGMN
Annexe B - Plan des lots 5 098 036 et 5 098 038

Préparé par : Charles Leclerc		Titre d'emploi : Conseiller en développement	
Recommandé par :			
Chef de service	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u>Lutte Bui</u>		Date : <u>20, 06, 2016</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	
Signature de la Direction générale : <u>[Signature]</u>	
Date : <u>2016 106 128</u>	

ANNEXE B – DEV-2016-121

